
Nombre de membres

Séance du lundi 25 mars 2024

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Florence FOURNEAU

Présents : 6

Sont présents : Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON

Votants : 10

Représentés : Bruno BICHON par Florence FOURNEAU, Florine DUPONT SENES par Nicole HOGGE, Denis GARIN par Didier VIAL, Robert LIAUTAUD par Yvette MIGUEL

Excusés : Monique JANIN

Absents :

Secrétaire de séance : Nicole HOGGE

La séance a débuté à 17h58.

Communication :

Florence nous fait part du bon moment passé avec Mme Simian et son fils le 21 mars, jour anniversaire de cette centenaire. Un bouquet de fleurs offert par la commune et un gâteau fait par Yvette aussi présente lui ont été offerts.

Nicole HOGGE a été désignée secrétaire de la séance.

Suite à la demande d'approbation du précédent procès-verbal, Didier VIAL s'est étonné du changement de programme pour le traitement des eaux usées de La Valette. Florence a fait remarquer qu'il serait bien que les conseillers demandent rapidement et par écrit, une réunion avec IT04 pour commencer à préparer ce programme.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno* BICHON	Monique JANIN	Florine* DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis* GARIN	Robert* LIAUTAUD
P		P	P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à la l'unanimité

Affaires qui seront soumises à délibération :

ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CABANE PASTORALE DU LACHEN

Des documents ont été soumis aux conseillers pour préciser l'emplacement. Florence a fait la lecture en détails du plan de financement afin de présenter la demande au FEADER avant dimanche, et suite à la réunion qui a eu lieu avec l'architecte et l'agriculteur.

Il a été remarqué que la subvention est de 75% et le restant en autofinancement. Le 100% n'étant que pour les communes en difficultés.

La cabane sera toujours la propriété de la commune car construite sur un bien communal. Un contrat serait établi avec le locataire. Les loyers étant raisonnables, le restant dû serait payé par le GAEC.

Mme CHAILLAN explique que l'accès est difficile pour les randonneurs et la présence des chiens de berger n'incite pas ceux-ci à passer par là.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la proposition du CERPAM pour l'assistance au montage et à la réalisation du projet de construction de la cabane pastorale du Lachen située sur la parcelle communale cadastrée A-034.

Considérant les modifications apportées au plan de financement afin de prendre en compte les coûts de constructions et d'hélicoptages.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

Cabane + adduction d'eau :	76 633,50 € HT
Citerne + installation solaire :	3 013,60 € HT
Equipements (frigo, poêle) :	1 699,16 € HT
Hélicoptage :	9 975,00 € HT
Montage dossier subvention + urbanisme + suivi chantier CERPAM	7 700,00 € HT

FEADER : 74 265,95 € HT

Fonds propres : 24 755,32 € HT

DEMANDE une participation financière au titre du FEADER 2024

S'ENGAGE à inscrire les montants au budget 2024

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno* BICHON	Monique JANIN	Florine* DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Didier VIAL	Jean-Yves KISTON	Yvette MIGUEL	Denis* GARIN	Robert* LIAUTAUD
P		P	P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 18h12

Le président de séance

Florence FOURNEAU

Le secrétaire de séance

Nicole HOGGE

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
004-210402186-20240410-AR_2024_005-AU